

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THICOURT
Séance du 19 septembre 2025 à 20 heures

Etaient présents : Myriam RESLINGER, Pascal SPITZ, François LECUROU, Bruno PERRIOL, Julien LEICK, Ghislain WILLAUME, Florine MALARD, Mathieu BRIESCH

Avaient donné pouvoir : Jonathan EGLOFF à Florine MALARD, Régis POINSIGNON à Pascal SPITZ

Etaient absents :

Florine MALARD est nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance à 20h.

Le maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et invite les élus à le signer.

Le maire demande à l'assemblée l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Publicité des actes sur Internet

Décision des conseillers : approbation à l'unanimité

1. Publicité des actes sur Internet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devaient être fixées par délibération de l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet 2022 et qu'à défaut de délibération avant cette date, les actes étaient obligatoirement publiés sous forme électronique.

Considérant que la commune de Thicourt n'a volontairement pas délibéré avant le 1^{er} juillet 2022 afin de fixer des modalités spécifiques, les actes de la commune sont, de fait, publiés sous forme électronique, conformément à la réglementation en vigueur.

Toutefois, face à la méconnaissance de ces règles les tiers, le maire propose au conseil municipal d'acter explicitement cette modalité de publicité, afin de renforcer l'information et la transparence envers le public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- D'adopter la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

2. Projet éolien

Le maire donne lecture de la proposition émise par la société MOSEOLE 1 dont les conseillers ont eu au préalable une copie par e-mail.

Aux vues de la complexité de ce dossier, le maire propose de recourir à l'assistance d'un avocat spécialisé afin d'obtenir un avis juridique éclairé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Autorise le maire à consulter un avocat spécialisé pour l'étude de la proposition de la société MOSEOLE 1 et, plus largement, pour toute action visant à préserver les intérêts de la commune dans ce dossier.

3. Achat d'une balançoire Nid d'oiseaux (plan de financement)

Suite au contrôle technique de l'aire de jeux, le tourniquet a été retiré car non conforme aux exigences de sécurité. Le maire propose de le remplacer par une balançoire « nid d'oiseaux » financée selon le plan ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Entreprise	Montant HT	Financier	Montant HT
IMAJ	5 935,00	DAC 2024-2026 (Duf) 55%	3 264,25
		Ambition Moselle (Département) 22,5%	1 335,37
		Autofinancement 22,5%	1 335,38
TOTAL	5 935,00	TOTAL	5 935,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Décide d'acheter une balançoire « nid d'oiseaux » après de la société IMAJ,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Charge le maire de solliciter les subventions figurant dans ledit plan de financement.

4. Création d'un trottoir rue des Noisettes (plan de financement)

Suite à la reconstruction de la maison sise 61 rue des Noisettes (Bastian) et afin de garantir la sécurité des piétons, le maire propose la création d'un trottoir le long de la rue des Noisettes, à gauche, en direction du chemin rural qui monte vers le Nord.

Dépenses		Recettes	
Entreprise	Montant HT	Financier	Montant HT
SNTP	2 572,92	Amissur (Département) 30 %	771,88
		DAC 2024-2026 (Duf) 35%	900,52
		Autofinancement 35%	900,52
TOTAL	2 572,92	TOTAL	2 572,92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Décide de créer un trottoir rue des Noisettes, à gauche, en direction du chemin rural qui monte vers le Nord,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Charge le maire de solliciter les subventions figurant dans ledit plan de financement.

5. Aménagement de l'ancienne école (plan de financement)

Vu la délibération du 21 mars 2025,

Dans la cadre de la transformation de l'ancienne école en salle associative et de la création du jardin partagé, le maire propose de créer un accès à la salle et au jardin depuis la cour de la salle polyvalente.

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT	Taux
Ouverture baie	5 947.78 €	Etat - DETR	7 981.11 €	40%
Création escalier, clôture + terrasse	14 005.00 €	Région - Cadre de vie et proximité	5 985.83 €	30%
		Département - Moselle Ambition	1 995.28 €	10%
		Interco - DUFCC	- €	0%
		Total subventions	15 962.22 €	80%
		Autofinancement	3 990.56 €	20%
Total	19 952.78 €	Total	19 952.78 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Approuve le projet d'aménagement de l'ancienne école,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Charge le maire de solliciter les subventions figurant dans ledit plan de financement.

6. Démontage des concessions reprises

Vu la délibération du 7 juin 2024,

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions abandonnées, le maire présente le devis établi par les Pompes Funèbres METZINGER (FAULQUEMONT) relatif au démontage de 10 tombes pour un montant HT de 3 940 euros.

Le maire propose de solliciter le Duf pour le financement de ce projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Entreprise	Montant HT	Financier	Montant HT
METZINGER	3 940,00	DAC 2024-2026 (Duf) 80%	3 152,00
		Autofinancement 20 %	788,00
TOTAL	3 940,00	TOTAL	3 940,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... abstentions :

- Décide de confier le démontage des concessions à METZINGER selon les termes du devis présenté,
- Sollicite le concours financier du Duf au titre de la DAC 2024-2026 pour le co-financement de cette opération.

7. Modification du règlement du cimetière

Le maire propose de modifier le règlement du cimetière afin d'y intégrer les éléments suivants :

- Interdiction d'inhumer îlot Sud, rang G et îlot Nord rang H
- Construction et inhumations interdites à moins de 1,5 m du mur d'enceinte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Approuve les modifications énoncées,
- Charge le maire d'intégrer ces dispositions dans le règlement intérieur.

8. Divers

- Atelier numérique le 3 octobre à 14h sur la « découverte de l'IA »
- Boîte aux lettres M. Bastian
- Usoir Bazin
- Déjections canines sur Illiwap
- Elections municipales
- Nettoyage d'automne le 25 octobre
- Halloween le 31 octobre

Le maire lève la séance à 22h20.

A Thicourt, le 19 septembre 2025
Le maire, Myriam RESLINGER

